



LA MALADIE PROFESSIONNELLE

Demande d'avis sur l'imputabilité au service de la maladie

Pièces à transmettre

- Imprimé de saisine** de la commission départementale de réforme 
- Demande écrite de l'agent** (précisant la pathologie à reconnaître, si possible)
- Certificats médicaux** avec description des lésions (volet 1) et date de première constatation médicale de la maladie (certificat médical initial, prolongation, final, etc....)
- Copie des prescriptions de soins** liés à la prise en charge des frais directement entraînés par la maladie
- Comptes rendus** opératoires, IRM, radiographie, EMG, etc.....
- Fiche de poste** détaillée de l'agent
- Avis du médecin de prévention**
- Etat des congés maladie** de l'agent (pour les 2 années précédant la date de première constatation de la maladie)
- Expertise médicale** effectuée par un médecin agréé 

S'il s'agit d'une maladie imputable au service (maladie hors tableau), transmettre également :

- Rapport hiérarchique** de la collectivité

DOCUMENTS À TÉLÉCHARGER



 [Imprimé de saisine commission de réforme](#)

 [Liste des médecins agréés](#)

LA MALADIE PROFESSIONNELLE

Demande d'avis sur l'imputabilité au service d'une prolongation ou d'une rechute de la maladie

Pièces à transmettre

- Imprimé de saisine** de la commission départementale de réforme 
- Certificats médicaux** avec description des lésions (volet 1) (certificats médicaux de prolongation, de rechute, de reprise, final, etc....)
- Copie des prescriptions de soins** liés à la prise en charge des frais directement entraînés par la maladie
- Expertise médicale** effectuée par un médecin agréé 

Si le dossier n'a pas été auparavant soumis à l'avis de la commission de réforme, transmettre également :

- Pièces initiales du dossier** (certificat médical initial, fiche de poste détaillée de l'agent, rapport du médecin de prévention, état des congés maladie pour les 2 années précédant la date de première constatation de la maladie, rapports médicaux,...)
- Décision écrite de reconnaissance d'imputabilité au service** prise par la collectivité (arrêté, courrier)

DOCUMENTS À TÉLÉCHARGER



 [Imprimé de saisine de la Commission départementale de réforme](#)

 [Liste des médecins agréés](#)

LA MALADIE PROFESSIONNELLE

Octroi d'un temps partiel thérapeutique en lien avec la maladie

Pièces à transmettre

- Imprimé de saisine** de la commission départementale de réforme 
- Demande écrite de l'agent**
- Avis du médecin de prévention**
- Certificats médicaux** avec description des lésions (volet 1)
- Expertise médicale** effectuée par un médecin agréé 

Si le dossier n'a pas été auparavant soumis à l'avis de la commission de réforme, transmettre également :

- Pièces initiales du dossier** (certificat médical initial, fiche de poste détaillée de l'agent, rapport du médecin de prévention, état des congés maladie pour les 2 années précédant la date de première constatation de la maladie, rapports médicaux,...)
- Décision écrite de reconnaissance d'imputabilité au service** prise par la collectivité (arrêté, courrier)

DOCUMENTS À TÉLÉCHARGER



 [Imprimé de saisine de la Commission départementale de réforme](#)

 [Liste des médecins agréés](#)

LA MALADIE PROFESSIONNELLE

Prise en charge de cure thermale en lien avec la maladie

Pièces à transmettre

- Imprimé de saisine** de la commission départementale de réforme 
- Demande écrite de l'agent**
- Certificat médical** prescrivant la cure
- Expertise médicale** effectuée par un médecin agréé 

Si le dossier n'a pas été auparavant soumis à l'avis de la commission de réforme, transmettre également :

- Pièces initiales du dossier** (certificat médical initial, fiche de poste détaillée de l'agent, rapport du médecin de prévention, état des congés maladie pour les 2 années précédant la date de première constatation de la maladie, rapports médicaux,...)
- Décision écrite d'imputabilité** prise par la collectivité

DOCUMENTS À TÉLÉCHARGER



 [Imprimé de saisine de la Commission départementale de réforme](#)

 [Liste des médecins agréés](#)

LA MALADIE PROFESSIONNELLE

Reclassement en lien avec la maladie

Pièces à transmettre

- Imprimé de saisine** de la commission départementale de réforme 
- Demande écrite de l'agent**
- Fiche de poste** détaillée du poste actuel de l'agent
- Fiche de poste** détaillée du futur poste de l'agent
- Etat des congés maladie** de l'agent (pour les 5 années précédant la date de première constatation de la maladie)
- Avis du médecin de prévention**
- Expertise médicale** effectuée par un médecin agréé 

Si le dossier n'a pas été auparavant soumis à l'avis de la commission de réforme, transmettre également :

- Pièces initiales du dossier** (certificat médical initial, fiche de poste détaillée de l'agent, rapport du médecin de prévention, état des congés maladie pour les 5 années précédant la date de première constatation de la maladie, rapports médicaux,...)
- Décision écrite d'imputabilité** prise par la collectivité

DOCUMENTS À TÉLÉCHARGER

 [Imprimé de saisine de la Commission départementale de réforme](#)

 [Liste des médecins agréés](#)

LA MALADIE PROFESSIONNELLE

Synthèse des questions à poser

- La pathologie de l'agent relève-t-elle de la maladie professionnelle ? Si oui, préciser le libellé, le numéro du tableau et la date de début de prise en charge
- L'arrêt de travail du (date) à (date) est-il en lien avec cette maladie professionnelle ?
- Les soins sont-ils en lien avec la maladie professionnelle (préciser libellé, n° de tableau, latéralité et date de première constatation) ?
- Le certificat de rechute ou de prolongation du (date) à (date) est-il en lien avec la maladie professionnelle (préciser libellé, n° de tableau, latéralité et date de première constatation) ?
- L'agent est-il temporairement ou définitivement inapte à l'exercice de ses fonctions ?
- L'état de santé de l'agent en lien avec la maladie professionnelle (préciser libellé, n° de tableau, latéralité et date de première constatation) est-il guéri, voire consolidé ? Si oui, à quelle date ?
- Y a-t-il des séquelles indemnifiables ? Lesquelles ?
- Quel taux d'IPP peut-on attribuer à chacune de ces séquelles ?
- Les séquelles empêchent-elles, à elles-seules, l'agent de reprendre ses fonctions ?
- L'agent peut-il bénéficier d'un temps partiel thérapeutique ?
- A quelle quotité ? Pour quelle durée ?
- En cas de demande de renouvellement, l'agent peut-il bénéficier d'un renouvellement de temps partiel thérapeutique ?
- L'agent est-il apte à reprendre ses fonctions à temps plein ?
- L'état de santé de l'agent en lien avec la maladie professionnelle (préciser libellé, n° de tableau, latéralité et date de première constatation) entraîne-t-il la nécessité d'une cure thermale ?
- Un congé maladie peut-il être accordé pour suivre la cure ?
- L'agent est-il apte à ses fonctions ? De manière temporaire ou définitive ?
- L'agent peut-il être affecté dans un autre emploi correspondant à son grade de manière temporaire ou définitive ?
- L'agent peut-il bénéficier d'un reclassement ?